

**TMT WEB**

Place du Couderc
46090 PRADINES
FRANCE

Tel : +33 5 65 35 98 57
Port. : +33 6 09 77 76 35

tmtweb@yahoo.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR47792778813

N° SIRET : 79277881300016

Code NAF : 4941B

RCS : cahors

Capital : 10 000 €

GRANATA CUISINES SARL IXINA
CAHORS

Avenue Maryse Bastié

46000 CAHORS

Email : granata.cuisines@gmail.com

FACTURE N° I-25-02-14 (PROVISOIRE)

Le mercredi 26 février 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	12/12-NON FACTURE EN DECEMBRE: EMPORT COMB	1,00	35,00 €	20,00	35,00 €	
	03/01-4 RECEPTIONS: 1 four(Hontarede)1four+1plaque+1hotte(Communauté des communes de Cabreret)	4,00	2,00 €	20,00	8,00 €	
	06/01-Emport 1 four(Hontarede)	1,00	2,00 €	20,00	2,00 €	
	14/01-4 RECEPTIONS: 4 colis(Delrieu/Chauvin)	4,00	2,00 €	20,00	8,00 €	
	21/01-1 RECEPTION: 1 évier(Alves)	1,00	2,00 €	20,00	2,00 €	
	28/01-1 RECEPTION: 1 évier(Communauté des communes de Cabreret)	1,00	2,00 €	20,00	2,00 €	
	28/01-SEMI NOBILIA: 7,71m3-45mn-	3,00	17,50 €	20,00	52,50 €	
	TARIF AU METRE CUBE SEMI DU 28/01-7,71M3	7,71	8,00 €	20,00	61,68 €	

Conditions de paiement :
• 100,00 % soit 205,42 € à payer le :
28/03/2025 (30 jours).

Total HT	171,18 €
TVA (20 %)	34,24 €
Total TTC	205,42 €

Coordonnées bancaires : BANQUE POSTALE
IBAN : FR98 2004 1010 1610 9978 4J03 723
BIC/SWIFT : PSSTFRPPTOU

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.